Le Messager.

Samedi matin, 9 Juin, 1855.

Jubilation.

Une vraie frénésie s'est emparée des démocrates à la nouvelle que M. Wise l'avait emporté dans la Virginie. — Certes ils ont raison; c'était là qu'ils devaient attendre sinon un triomphe, du moins une majorité; car nous l'avons dit déjà, la Virginie est la ruche du locofocoisme le plus invétéré, et c'eût été par conséquent trop exiger qu'une majorité de 30 à 40,000 voix en faveur des old foggies soit passée dans les rangs de la réforme. — Quoi qu'il en soit, il paraît, d'après les retours, que cette majorité a été si fortement ébranlée, qu'il n'y a eu en fin de compte que 10,000 voix de majorité en leur faveur, chiffre fort respectable, sans doute, mais bien maigre, si nous le comparons à celui que cet Etat donna lors des nominations de Harrisson et de Taylor. — Ils avaient besoin de cette fiche de consolation après tous les désappointements qu'ils avaient éprouvés dans tous les autres Etats qui avaient été appelés à élire leurs gouverneurs [illegible] le l'aristocratie des Etats Unis, ait eu en vue d'autre motif d'en agir ainsi, que celui de faire autrement que les autres; car tout le monde sait qu'il y a des gens qui, par esprit de contradiction, refuseraient le salut de leur âme, s'il leur était offert.

Jury de police. — Lundi dernier, le nouveau jury de police a tenu sa première séance régulière pour l'année 1855-56. M. Victor Forstall a été nommé président. Le jury, après avoir nommé les officiers de paroisse, s'est ensuite ajourné à lundi prochain, pour affaires importantes.

Enquête.—Jeudi dernier notre coroner a été appelé à faire la levée du corps d'un allemand qui travaillait chez M. Edmond Druillet, et qui se sera, probablement, noyé en allant chercher de l'eau au fleuve. Le corps a été retrouvé un peu plus bas que l'habitation.

L'Autochthone.—Tel est le titre d'un nouveau journal, représentant le parti Know-Nothing, qui vient de faire son apparition dans notre paroisse. La rédaction de l'*Autochthone* nous paraît habilement conduite. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau-né.

L'*Autochthone* paraîtra le 1er et le 15 de chaque mois et l'abonnement est de $3 par an.

Trombe à Saint-Charles et Saint-Jean-Baptiste. — Une lettre particulière nous apprend qu'une trombe a passé jeudi, 31 mai, sur les paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste et a causé de grands dégâts. Les détails nous manquent encore. Nous savons seulement que la maison où se trouvent les bureaux et l'atelier d'imprimerie de l'*Avant-Coureur* et du *Meschacébé* a été broyée par la colonne d'air. Elle a été renversée à dix heures et demie du matin. Cette maison, qui était entièrement neuve, avait 55 pieds de façade et avait été construite avec une grande solidité. Nous recevrons sans doute d'autres détails sur ce sinistre dont nous ne connaissons pas encore toute l'étendue. (*Abeille.*)

Oregon.—Les nouvelles, reçues par la voie de la Californie, vont jusqu'au 8 mai. On ne s'occupait dans le territoire que de l'élection du délégué qui doit le représenter au Congrès. Le gouverneur Lane est le candidat des démocrates et l'ex-gouverneur Gaines celui des whigs et des Know-Nothings.

La question de Cuba aux cortes.—L'incident suivant, relatif à nos différends avec l'Espagne et à la question de Cuba, a eu lieu aux cortes d'Espagne dans la séance du 3 mai:

M. Ordax y Avecilla présente une proposition tendant à demander communication des documents diplomatiques relatifs à l'affaire du *Black Warrior* et autres difficultés pendantes entre le gouvernement de Madrid et celui de Washington. L'orateur déclare expressément qu'il retirera la proposition si le ministre des affaires étrangères la trouve le moins du monde importune.

M. Luzuriaga: Le gouvernement ne voit aucun inconvénient à communiquer les documents en question. L'affaire du *Black Warrior* est complètement terminée. (Vif mouvement de satisfaction.) Elle a reçu une solution tout à fait conforme à l'honneur des deux pays. Le gouvernement serait donc le premier intéressé à ce que la vérité fût le plus tôt possible connue. Cependant je ferai observer à la Chambre qu'il y a encore une autre affaire pendante, celle du *Dorado*, dont les deux gouvernements s'occupent avec une grande activité; celle-là a beaucoup moins d'importance, et je puis d'avance assurer aux cortès qu'elle se réglera aussi à la mutuelle satisfaction. La solution dont je parle aura lieu très promptement; je crois, en conséquence, qu'il vaudrait mieux attendre jusque-là, pour que la Chambre pût examiner en une seule fois tous les documents relatifs à nos négociations avec les Etats-Unis.

La plus grande préoccupation de ces affaires se rapporte, dans notre pays, à la les cortès et l'Europe entière peuvent avoir une pleine confiance dans le gouvernement. A aucun prix, dans aucune circonstance, je l'ai déjà dit ici et je le répète, nous ne consentirons à l'aliénation de l'île de Cuba. [Très bien! Très bien!]

M. Ordax y Avecilla: Après ces explications, je me hâte de retirer ma proposition. Maintenant qu'il me soit permis d'ajouter un mot. Au nom de mon propre parti, je remercie M. le ministre des paroles qu'il vient de prononcer concernant la conservation de l'île de Cuba. On nous a accusés d'avoir des relations avec un agent de la diplomatie américaine. C'était une calomnie contre laquelle nous avons déjà protesté, et je saisis avec empressement cette nouvelle occasion d'en faire justice.

(*Abeille.*)

Nouvelles de la Californie

Le steamer *Daniel Webster* est arrivé à la Nouvelle-Orléans le 1er juin, venant de San Juan de Nicaragua, qu'il a quitté le 24 de ce mois. Le *Star of the West* est parti le même jour pour New York, avec 400 passagers et $800,000 en espèces. La navigation est redevenue facile sur la rivière San Juan; l'isthme est maintenant franchie en 40 heures.

Les nouvelles de l'intérieur ne sont pas sans importance. Le général Corol était toujours à Minaqua à la tête de 3,000 hommes bien disciplinés, mais il avait suspendu toute opération active. Le général Castillon est fortifié à Lea, où il attend l'arrivée du colonel Walker qui s'est embarqué à San Francisco avec des volontaires pour venir à son aide. Les hostilités seront reprises à l'arrivée de ce dernier.

Le colonel Wheeler, le ministre américain, se trouvait aux dernières dates à Minaqua. A Greytown, on attendait avec impatience le colonel Kinney et ses compagnons. On pense qu'il se dirigera immédiatement, après avoir embarqué, sur les mines d'or de Chontalles, situées à environ douze milles de l'embouchure de la rivière Indienne. Les affaires sont languissantes dans tout le Nicaragua, mais surtout à Greytown.

Le *Webster* nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 9 mai; la législature de la Californie s'est ajournée le 7 de ce mois.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

[TRANSMISES A L'ABEILLE.]

Arrivee du Pacific.

NOUVELLES D'EUROPE.

D'une semaine plus recentes.

New York, 31 mai. — Le steamer *Pacific*, capitaine Nye, est arrivé ici aujourd'hui avec des dates de Liverpool jusqu'au 19 mai, jour de son départ. Il apporte conséquemment des nouvelles d'une semaine plus récentes que celles reçues par l'*America*.

Nouvelles de Crimee — Les derniers avis de Sébastopol sont du 12 mai. A cette date, rien n'était changé dans la position des armées belligérantes, et le siége se poursuivait sans incident nouveau.

Quinze mille hommes de troupes alliées se sont embarquées à Kamiesch, et les navires qui les portaient ont fait voiles dans la direction de la mer d'Azof. Les bâtiments de transport ont cependant ramené à Kamiesch cette division qui n'a pu apparemment opérer un débarquement.

Omer-Pacha est retourné à Eupatoria avec ses forces.

Les alliés attendaient des renforts considérables le 22 mai.

Négociations. — Rien de nouveau dans les négociations entre l'Autriche et les puissances occidentales. Il paraît cependant exister une entente plus cordiale entre la cour de Vienne et celle de Berlin. La Russie a, dit-on, déclaré aux différents Etats de l'Allemagne qu'elle s'en tiendra aux deux premières garanties si on donne au czar l'assurance de la parfaite neutralité de l'Allemagne.

Ultimatum a la Suede. — La France et l'Angleterre ont présenté un ultimatum à la Suède, qui devait opter à le rejeter.

France. — L'ouverture du Palais de l'Industrie, à Paris, a eu lieu avec une grande pompe. La solennité cependant ne paraît pas avoir été très intéressante.

Pianori, qui a commis sur la personne de l'empereur une tentative d'assassinat, a été exécuté.

Dernieres nouvelles. — Le général Canrobert a envoyé au ministre de la guerre, à Paris, sa démission de commandant en chef des forces françaises en Orient, en lui disant que sa santé ne lui permettait plus de conserver ce poste.

Collége de la Louisiane, 4 juin 1855.

Messieurs les redacteurs du *Messager*.

Messieurs,

Auriez-vous l'obligeance de faire paraître, dans votre plus prochain numéro, la communication suivante que j'adresse aux habitants de la paroisse Saint-Jacques, et en particulier aux pères de famille qui résident aux environs du collége.

En ce faisant, vous obligerez votre tout dévoués serviteur.

LOUIS DUFAU.

EXTERNAT

DEPENDANT DU COLLEGE DE LA LOUISIANE.

Il y a un an à peu près, que quelques honorables citoyens de la paroisse eurent avec le président du collége des pourparlers dans le but d'ouvrir, dans les bâtisses du collége même, un externat destiné à recevoir tous les enfants auxquels les parents désiraient donner une éducation classique. Malheureusement, le Président du collége fut forcé d'ajourner un projet qu'il est maintenant prêt à mettre à exécution, après l'avoir soumis toutefois à l'approbation du conseil des directeurs du collége.

Les élèves qui suivraient les cours de cet externat recevraient la même éducation que les pensionnaires du collége, et auraient les mêmes professseurs. L'instruction y serait à la fois élementaire et secondaire; c'est-à-dire qu'elle comprendrait l'étude de l'anglais, du français, des mathématiques, de l'espagnol, du latin, du grec, de l'histoire et de la géographie, en consacrant un soin tout particulier à l'écriture, au calcul, à la lecture, à la tenue des livres, ainsi qu'à l'enseignement du catéchisme pour les enfants catholiques qui n'auraient pas fait leur première communion.

Les élèves qui termineraient dans cet externat leur cours secondaire et qui seraient jugés capables par la Faculté de suivre le cours supérieur [Collegiate department] seraient alors admis dans les mêmes classes que les pensionnaires, puisque d'après une décision du conseil de direction, l'on recevra dorénavant comme externes les élèves qui pourront suivre les classes supérieures.

De cette manière tous les habitants qui avoisinent le collége pourront donner à leurs enfants une éducation libérale et complète.

Le prix payé par les externes du cours primaire et sedondaire serait aussi bas que possible, — Quarante piastres par an, payables par quartier; et pour cette somme, le collége se chargerait de la fourniture du papier, des plumes, de l'encre et des livres.

Cet external sera ouvert le lundi 9 juillet. Les parents qui seraient disposés à y envoyer leurs enfants sont priés de s'entendre à ce sujet avec le président du collége.

Il est depuis longtemps question d'une maison d'éducation que seraient appelés à diriger les frères de la doctrine chrétienne. La paroisse St-Jacques ne peut que gagner à la fondation de plusieurs écoles, car là où il y a émulation et rivalité, il y a nécessairement des études plus fortes et plus sérieuses.

L'external, établi au collége, aura une existence toute indépendante et un caractère éminemment américain. Toutes les classes, à l'exception de celles de français, y seront professées en anglais comme dans l'internat.

Il est bien entendu que par mesure d'ordre et de discipline les élèves qui suivront le cours primaire et secondaire [primary & preparatory department] n'auront avec les internes aucun rapport. Ils ne seront réunis dans la même salle que les jours d'examen, quatre fois par an, pour la distribution des mentions, des medailles et des prix.

Toutes les idées qui précèdent seront développées par le président du collége dans une *lecture publique* qui aura lieu dimanche prochain, à la sortie de la grand'messe, dans le local de la vieille église Saint-Michel, et à laquelle sont respectueusement invités à assister les habitants de la paroisse Saint-Jacques.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LECTURE PUBLIQUE

SUR L'EDUCATION.

CETTE lecture aura lieu DIMANCHE, immédiatement APRES LA GRANDE MESSE, dans le local de la vieille église St-Michel, et sera faite par le président Louis Dufau. Les habitants de la paroisse Saint Jacques sont respectueusement invités à y assister. 4 juin 1855.

Plain and Ornamental PLASTERER.

J. COLLINS begs to inform the public in general, and particularly the planters of St. James, that he will take any jobs in his line of business.

For further particulars apply to Mr. John Thonning or to Mr. Joseph Landry. 9 juin 1m

$25 de Recompense.

LA recompense ci-dessus sera allouée à quiconque logera dans une geôle de l'etat ou conduira chez le soussigné le griffe créole nommé JANVIER, âgé de 25 à 27 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces. Ledit griffe parle l'anglais et le français et n'a pas de marque particulière.

St-Jacques, ce 28 Mai 1855.

SAMUEL FAGOT.

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE SAINT-JACQUES.

COUR DU QUATRIEME DIST. JUDICIAIRE.

Succession de feu Marianne Fredericq, veuve Jean Baptiste Lucquet.

Attendu que Joseph Waguespack, de la paroisse Saint-Jacques, administrateur de la succession de feu Marianne Frédericq, veuve Jean Baptiste Lucquet, a enlassé en cette Cour son compte provisoire d'administration de ladite succession demandant l'homologation d'icelui:

Avis public est par le présent donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, dans trente jours de la date du présent avis, au bureau du greffier de cette cour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit pétitionnaire.

Par ordre de la date cour,

T. S. GAUDET,

9 Juin, 1855. *Greffier.*

STATE OF LOUISIANA,

PARISH OF SAINT JAMES.

FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.

Estate of the late Marianne Frédericq, widow Jean Baptiste Lucquet.

Whereas Joseph Waguespack, of the parish of Saint James, administrator of the estate of the late Marianne Frédericq, widow Jean Baptiste Lucquet, has filed in this court his provisional account of administration of said estate, praying for the homologation of the same:

Public notice is hereby given to all parties concerned to file in writing, within thirty days from the date of notice hereof, at the office of the clerk of said court, the reasons why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of said court,

T. S. GAUDET,

9th Juin, 1855. *Clerk.*

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE SAINT-JACQUES.

COUR DU QUATRIEME DIST. JUDICIAIRE.

Succession de Marianne Frédéric, veuve Jean-Baptiste Lucquet

L'ETAT ET LA COUR SUSDITS,

A Mme Eméranthe Hymel, veuve Victorin Roussel; Mlle Noémie Roussel; Louis Oscnie Hymel; Mme Claire Hymel, et son mari Louis Laurent; Mme Athénais Hymel, et son mari Gorham Hymel; Benjamin Roussel, tuteur d'Emélina et d'Adéla Hymel; Mme Odile Lucquet, et son mari Silvère Lucquet, tous domiciliés en la paroisse Saint-Jean Baptiste; Mme Eugénie Hymel et son mari Zéphyrin Folse, de la paroisse Assomption; Mathias Lucquet, et Mme Eméranthe Lucquet et son mari Hubert Waguespack, de la paroisse Lafourche.

Attendu que Joseph Waguespack, de cette paroisse, administrateur de la succession de feue Mariande Frédericq, veuve Jean-Baptiste Lucquet, a enliassé en cette Cour un compte provisoire de son administration de la dite succession, et une pétition demandant l'homologation d'icelui:

Vous êtes notifiés d'avoir à déduire par écrit, dans trente jours de la date de la présente notice, au bureau du greffier de cette Cour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit pétitionnaire.

[LE CINQUIEME] L'HON. ALBERT DUFFEL,

Juge de notre dite cour, ce 9e juin 1855.

T. S. GAUDET,

9 juin, 1855. *Greffier.*

STATE OF LOUISIANA,

PARISH OF SAINT JAMES.

COUR DU QUATRIEME DIST. JUDICIAIRE

Succession of Marianne Frédericq widow Jean Baptiste Lucquet.

THE STATE AND COURT AFORESAID.

To Mrs Eméranthe Hymel, widow Victorin Roussel, Miss Noémie Roussel, Louis Oscnie Hymel, Mrs Claire Hymel, husband Louis Laurent, Mrs Athénais Hymel, husband Gorham Hymel, Benjamin Roussel, tutor of Emelina and Adéla Hymel, Mrs Odile Lucquet, husband Sylvère Lucquet, all wriding in the parish of St. John the Baptist; Mrs Eugénie Hymel, husband Zephirin Folse, of the parish of Assumption, Mathias Lucquet, Mrs Eméranthe Lucquet husband Hubert Waguespack, of the parish of Latourche,

Whereas Joseph Waguespack, of this parish, administrator of the successon of late Marianne Frédericq, widow Jean Baptiste Lucquet, has filed in this court provisional account of his administration of said succession, and a petition praying for the homologation of the same;

You are hereby notified to show cause, in writing, within thirty days from date of notice hereof, in the office of the clerk of this court, why the prayer of said petitioner should not be granted.

[Witness] The Hon. Albert Duffel,

Judge of our said court, this 9th June, 1855.

T. S. GAUDET,

9th June, 1855. *Clerk.*

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE SAINT-JACQUES.

COUR DU QUATRIEME DIST. JUDICIAIRE.

Succession de feu Amédée Arceneaux.

Attendu que Sylvanie Braud, de la paroisse Saint-Jacques, exécuteur testamentaire dátif de feu Amédée Arceneaux, a enliassé en cette cour son compte final d'administration de ladite succession demandant l'homologation d'icelui et sa décharge:

Avis public est par le présent donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, dans 30 jours de la date de la première insertion du présent avis, au bureau du Greffier de cette Cour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit pétitionnaire.

Par ordre de ladite Cour,

T. S. GAUDET, Greffier.

Paroisse Saint-Jacques, 2 juin, 1855.

STATE OF LOUISIANA,

PARISH OF SAINT JAMES.

FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.

Estate of the late Amédée Arceneaux.

Whereas Sylvanie Braud, of the parish of St. James, dative testamentary executor, of the late Amedée Arceneaux, has filed in this court, his final account of administration of said estate, praying for the homologation of the same and his discharge:

Public notice is hereby given to all parties concerned to file in writing within 30 days from the date of the first publication of notice hereof, at the office of the Clerk of said Court, the reasons why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of said Court,

T. S. GAUDET, *Clerk.*

Parish of St. James, June 2nd, 1855.

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE SAINT-JACQUES.

COUR DU QUATRIEME DIST. JUDICIAIRE.

Succession de feu Jean Baptiste Lucquet.

Attendu que Norbert Zéringue, de la paroisse St Jacques, administrateur de la succession de feu Jean-Baptiste Lucquet, a enliassé en cette cour son compte final d'administration de ladite succession demandant l'homologation d'icelui et sa décharge:

Avis public est par le présent donné à tous ceux y interessés d'avoir à déduire, par écrit, dans 30 jours de la date de la première insertion du présent avis, au bureau du Greffier de cette Cour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit pétitionnaire.

Par ordre de ladite Cour.

T. S. GAUDET, Greffier.

Paroisse St Jacques, 2 juin 1855.

STATE OF LOUISIANA,

PARISH OF SAINT JAMES.

FOURTH JUDICIAL DISTRICT COURT.

Estate of the late Jean Baptiste Lucquet.

Whereas Norbert Zéringue, of the parish of Saint James, administrator of the estate of the late Jean Baptiste Lucquet, has filed in this court, his final account of administration of said estate, praying for the homologation of the same and his discharge:

Public notice is hereby given to all parties concerned to file in writing within thirty days from the date of notice hereof, at the office of the clerk of said court, the reasons why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of said court,

T. S. GAUDET,

Clerk.

Parish of St. James, 2nd June, 1855.

AVIS D'ELECTIONS.

EN vertu d'une proclamation de Son Excellence Paul O. Hebert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane—

Une élection aura lieu LUNDI, le 25 JUIN 1855, de 9 heures du matin à quatre heures de l'après-midi, dans les divers bureaux d'élection de la paroisse Saint-Jacques, sous la surveillance des commissaires nommés par la loi, pour la nomination:

1o. D'un Juge Président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'Hon. Thomas Slidell.

2o. D'un Juge Associé de la Cour Suprême pour le 2me District de l'Etat de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'Hon. A. N. Ogden.

1er. Dist.—Chez MM. Laiche frères, sous la surveillance de MM. Amédée Dossat, juge de paix, Louis Reine, Charles Duplantier, commissaires, et Ludger Laiche, député shérif.

2me Dist.—Chez M. Elphége Poché & Cie, sous la surveillance de MM. Elphége Poché, Ludger Poché et Marcelin Bourgeois, commissaires, et Théod. Bourgois, député shérif.

Ditto. — Au café de M. Jacques Bellotte, sous la surveillance de MM. Gédéon Subra, juge de paix, Lucien Caillouet et Emile Gaudin, commissaires, et Joseph Landry, député shérif.

3me Dist.—Chez M. A. Coquille, sous la surveillance de MM. Sylver Landry, juge de paix, Joseph Duhon et Adelard Jacob, commissaires, et Bien. Guidry, député shérif.

4me Dist.—Chez M. George Moore, sous la surveillance de MM. E. Tureaud, Th. Ramire Melançon et Francisque Lombas, commissaires, et Mathy Ramirez, député shérif.

5me Dist.—Chez M. Louis Decuers, sous la surveillance de MM. Camille Mire, Ozémé Melançon et Sylvanie Breaud, commissaires, et Emile Breaud, député shérif.

6me Dist.—A la Maison de Cour, sous la surveillance de MM. J. B. Cantrelle, juge de paix, Alfred Roman et Léonard Cantrelle, commissaires, et App. Melançon, député shérif.

7me Dist.—Chez M. Damas Hymel, sous la surveillance de MM. F. Crozet, juge de paix, ——— et John Valéry Armand, commissaires, et Emile Merricq, député shérif.

8me Dist.— Chez M. Antoine Deneker, sous la surveillance de MM. B. Reuslet, juge de paix, Placide Falgout et Alexis Folse, commissaires, et Louis Falgout, député shérif.

Ladite élection sera tenue et les retours devront être faits selon la loi.

JOHN B. ORY, *Shérif.*

Saint-Jacques, 23 mai, 1855.

---

convaincu d'avoir tué et massacré la dame Mazel, sa maîtresse; de lui avoir volé l'or contenu dans la bourse trouvée vide au fond du coffre fort, à l'exception du demi-louis retrouvé sur l'écritoire?

Etait-ce pour qu'en même temps le pauvre Jacques Le Brun se trouvât déchu d'un petit legs que madame Mazel reconnaissante de ses soins, lui avait fait dans son testament?

Mais un si minime intérêt (une affaire de 6.000 livres environ) ne pouvait déterminer une famille honorable et riche à demander la mort d'un serviteur irréprochable!

Ou bien MM. de Savonnières redoutaient-ils pour eux-mêmes les découvertes qu'une information plus ample, plus réfléchie, et, s'il faut le dire, plus équitable, amènerait sinon sur leur compte personnel, du moins sur celui de la femme de l'un, ou de la maîtresse de l'autre, ou de l'abbé Poulard, l'ami de tous les deux!

Un célèbre avocat du temps, Barbier d'Aucour, s'était chargé de la défense de Jacques Le Brun. Les mémoires qu'il rédigea *sur cette question* sont de *vrais chefs-d'œuvre* de logique et de clarté.

Ils eut de plus, à cause de leur simplicité même, un succès si pathétique, qu'aujourd'hui, à près de deux siècles de distance, il est impossible de les lire sans une vive émotion.

Barbier d'Aucour, dans ses factums, revient impitoyablement à la charge sur les omissions de la justice d'alors.

"On a laissé le cocher, s'écria-t-il, on a laissé la cuisinière en liberté, quoiqu'elle ait transporté, quelques jours avant le meurtre son lit dans une pièce d'où elle pouvait faire entrer qui elle voulait dans la maison sans que personne s'en doutât! On a laissé les deux laquais, tous deux jeunes et partant peu capables de frapper la victime d'une main assurée, et pourtant on a compté sur le corps de la victime jusqu'à cinquante blessures dont pas une, isolément, ne pouvait donner la mort! Enfin on a laissé l'abbé Poulard, le plus suspect de tous par le désordre de sa vie!....

Et plus loin,

"Oui, le matin du jour ou madame Mazel fut trouvée assassinée dans sa chambre, Jacques était allé, selon sa coutume, s'informer de sa femme et embrasser ses enfants. Oui, il avait remis à Madeleine quelque argent, fruit de ses épargnes; mais, comment osez-vous prétendre que cet argent était le fruit d'un crime, le prix du sang que Jacques avait versé? Maître Jacques, ce vieux serviteur blanchi dans la pratique des vertus les plus saintes et les plus rares chez les hommes de sa condition, Jacques Le Brun, porté à sa connaissance, sur le testament de sa maîtresse pour une somme de 6,000 francs, l'aurait assassinée pour lui voler *sept louis et quelques écus!* Cet homme qui avait serré lui-même 4,000 francs dans la caisse de sa maîtresse, qui pouvait, en plein jour, en son absence, ouvrir cette caisse et y prendre ce qu'il voulait sans qu'on s'en doutât de longtemps, cet homme, qui refusait de la main des fournisseurs *le sou pour livre* que l'on fait accepter à des intendants en titre, cet homme-là, ce vieux père de famille, aurait tué sa maîtresse pour *sept louis!....*

Enfin, Barbier d'Aucour paraît partout et toujours préoccupé d'une étrange idée: c'est qu'il y aurait d'importantes lumières à tirer de la confrontation de Berry. Il insiste pour qu'on le recherche et qu'on l'arrête. Ses efforts demeurent inutiles.

Nous sommes au mercredi 22 février 1690. Vingt-deux juges doivent opiner; deux seulement sont d'avis de confirmer la sentence; quatre,—d'ordonner une plus ample information; les seize autres demandent que Jacques Le Brun soit appliqué à la question provisoire ordinaire et extraordinaire.

Cet avis forma l'arrêt.

En conséquence, le jeudi 23, M. Le Nain, rapporteur, accompagné de M. Fraguier, autre conseiller, fit donner la question à Jacques Le Brun.

Jacques s'était montré dans l'adversité et se montra dans les douleurs de la torture ce qu'il avait été dans les douceurs d'une vie insouciante, un homme de cœur, un bon chrétien. Il nia simplement et obstinément le crime qui lui était imputé. La souffrance ne lui arracha ni un cri ni un mot portant la moindre atteinte à la réputation de ses maîtres, quoiqu'il y eût à sa connaissance, dans certaines intrigues, des circonstances propres à le justifier. Il poussa si loin cet admirable scrupule, qu'interrogé sur l'appartement de Poulard par rapport à celui de madame Mazel, il répondit que *cela n'était pas du procès.*

Telle était la fatalité ou la haine qui poussait l'infortuné Le Brun à sa perte, que le résultat négatif de la question provisoire ne put détourner de lui une sentence définitive de mort. Il fut en outre condamné à payer 8,000 livres de dommages-intérêts aux héritiers de madame Mazel, et, suivant l'usage, une amende de 100 livres pour faire prier Dieu pour l'âme de la défunte. Il fut sursis, jusqu'à plus ample instruction, contre Madeleine Tisserelle, femme Le Brun.

Cependant le bruit se répandit dans le monde que les juges qui avaient rendu la sentence avaient dit s'être déterminés à juger ainsi contre toutes les règles de l'équité dans l'intention seule d'effrayer l'accusé et de lui faire déclarer ses complices ou les véritables meurtriers; on ajoutait qu'ils ne redoutaient pas l'effet de cette sentence pour Le Brun (en faveur duquel ils se sentaient généralement portés), attendu que leur jugement devait être soumis à un autre tribunal, lequel aurait toute faculté de le réformer s'il y avait lieu. En un mot, cette sentence n'était qu'un stratagème imaginé en faveur de la vérité, et dans le but de la faire découvrir.

En effet, appel fut interjeté, et ce fut l'infatigable Barbier d'Arcour qui prit encore la défense du pauvre Jacques, avec plus d'ardeur et d'habileté que jamais.

De Le Maître à Barbier d'Aucour, quel pas l'éloquence du barreau avait déjà fait! Quoique M. d'Aucour ne parlât point d'abondance et se bornât à lire des mémoires, les coups qu'il portait dans l'esprit de son auditoire étaient plus directs; sa logique, débarrassée d'une vaine érudition, était plus pressante; sa marche à travers le dédale des faits et des objections était plus ferme et plus assurée.

Nous ne saurions choisir un meilleur exemple de genre oratoire que Barbier d'Aucour mit en honneur et que le rapport récent de M. de Laboulie au sujet de la réhabilitation de Lesurques. Même abnégation de l'orateur au bénéfice de la cause, même effacement de l'homme devant la puissance de la vérité.

Il faut convenir que la défense avait beau jeu dans l'affaire Le Brun. Que de motifs de nullité dans cette procédure! Que penser d'un tribunal si peu sûr de lui-même, qu'il ne rendait qu'en tremblant sa sentence, et qu'il avouait son espoir de la voir cassée par une juridiction supérieure!

Toutes ces nullités furent passées en revue par l'avocat de Le Brun. Cet homme courageux cloua l'abbé Poulard au pilori de l'opinion, en termes à la fois si vifs et si décents que l'abbé crut devoir répandre dans le public un ouvrage où, après avoir dit que l'innocence de Le Brun était établie sur des présomptions violentes; il blâme son défenseur de révéler des choses qui donnent lieu de soupçonner la dame Mazel d'une intrigue criminelle. Il place, dit-il, bien mal ce langage dans la bouche de Jacques Le Brun, comblé des bienfaits de sa maîtresse. Il ajoute qu'il a peine à se persuader que ce défenseur soit de l'Académie française, à en juger par son style sans grâces; et, à propos de choses graves et terribles, et pour tourner en ridicule un caractère intègre et loyal comme celui de Barbier d'Aucour, il rappelle malignement une petite anecdote assez plaisante qui courut longtemps les ruelles et dont M. d'Aucour était le plastron.

Voici en deux mots cette anecdote, qui peint à merveille la société du temps: Les